

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU** **21 septembre 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sauvillers-Mongival sous la présidence de Monsieur PELTIEZ Gilles, Maire.

**Etaient Présents** : Mr PELTIEZ Gilles, Mr WABLE Vincent, Mr VATIN Dominique, Mme LANGEVIN Michèle, Mr BACHELLEZ Francis, Mr PELTIEZ Christophe, Mr ROGER Nicolas, Mr PINARD Jean-Michel, Mme FRENOY Christiane,

**Excusés** : Mr SOYEZ David (pouvoir à Mr ROGER Nicolas)

**Absent** : Mr FAVRESSE Sylvain,

### **ENQUÊTE PUBLIQUE EOLIENNE**

Un parc éolien comprenant neuf aérogénérateurs et un poste de livraison est prévu sur le territoire des communes d'Aubvillers, Braches, Hargicourt et Malpart.

En application du code de l'environnement, cette demande est soumise à enquête publique.

Les communes concernées par les risques et inconvénients dont le projet peut être la source ont obligation d'en informer le public en procédant à l'affichage de l'avis d'enquête publique jusqu'au 01 octobre

Cette demande d'autorisation est par ailleurs soumise pour avis au conseil municipal.

Les membres du conseil municipal après avoir étudié le dossier, mettent une priorité sur le problème de modification de l'aspect visuel, non esthétique et trouvant dommageable que l'électricité produite ne profite pas directement aux riverains. Par ces motifs, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis défavorable à l'implantation des aérogénérateurs sur le territoire tout en étant conscient que cette décision ne fera pas changer le résultat définitif.

### **SIGNATURE ELECTRONIQUE**

La dématérialisation des documents administratifs impose aux mairies d'acquiescer la signature électronique.

Les membres du conseil, après avoir étudié les propositions, décident d'opter pour la signature électronique de SOMME NUMERIQUE et donnent pouvoir au maire d'effectuer les démarches nécessaires.

### **TAXE D'AMENAGEMENT**

Actuellement à 1 % le maire demande aux membres du conseil de réfléchir à la revalorisation de la taxe d'aménagement. Cette taxe appliquée sur les permis de construire ou les déclarations de travaux permet aux communes d'effectuer des nouveaux travaux d'aménagement de voirie et d'électricité.

Le conseil décide de passer à 3 % la Taxe d'aménagement à compter du 01 janvier 2016.

### **DEBROUSSAILLAGE DES CHEMINS**

Le maire informe les membres du conseil que les chemins communaux nécessiteraient un sérieux débroussaillage. Le conseil donne pouvoir au maire de prendre contact avec les entreprises.

### **CONVENTION ATSEM**

Afin de continuer à bénéficier de la mise à disposition du personnel pour assurer le Temps d'Activité Périscolaire, la signature de la convention avec la Communauté de Communes est nécessaire.

Le conseil autorise le renouvellement d'un an de la convention et donne pouvoir de signature au maire.

### **LOCATION TERRAIN SALLE DES FETES**

La parcelle de terre située à la salle des fêtes n'est plus exploitée actuellement. Le conseil décide de demander aux personnes intéressées de Sauvillers pour cultiver un jardin sur une parcelle de 1000 m<sup>2</sup> à 80 €/an (ou 2 parcelles de 500 m<sup>2</sup> à 40 €/an la parcelle).

### **FUITE A L'EGLISE**

La maire présente un devis du couvreur COTTARD d'Arvillers de 864,00 € concernant la fuite à l'église.

Le conseil accepte le devis du couvreur COTTARD et autorise les travaux.

### **REPAS DES AÎNES**

Le repas est programmé le 07 novembre 2015 à la salle des fêtes. Le traiteur sera « Le Marais » de Moreuil.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Elections Régionales : Mise en place des bureaux de vote à la prochaine réunion

Travaux école : Les travaux vont être subventionnés à 50 % et débiteront aux vacances de la Toussaint